



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 15 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 15 octobre à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEAUX, Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, Marc HERVE, Madame Sandrine ROL

Pouvoir : de M. Mangelinck à M. NADESAN

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Valérie FAUCHEUX, Messieurs Philippe BONNIN, Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, Joël SIELLER, André LEFEUVRE, Luc Mangelinck

Assistaient également : Monsieur Jean-Luc OHIER (Suppléant SMPEPCE), Madame Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 10

Date de la convocation : le 04 octobre 2019

N°19/10/06 Modifications du programme d'opérations

Comité Syndical du 15 octobre 2019

N°19/10/06 Modifications du programme d'opérations

Des modifications sont nécessaires sur le programme d'opérations pour pouvoir financer notamment les études et programmes d'actions liés aux captages prioritaires souterrains :

MOA	Nom de l'opération	Montant inscription complémentaire 2019
CEBR	Captage prioritaire de Vau Reuzé Etude de délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage	35 000 €
SYMEVAL (BV Vilaine Amont – Chevré)	Captage prioritaire de Princé Mise en œuvre du programme d'actions	15 700 €
SMPBC	Captage prioritaire de la Couyère Mise en œuvre du programme d'actions	11 016 €
SPIR	Captage prioritaire de la Gentière Mise en œuvre du programme d'actions	20 104 €
C.E.BR.	Restructuration (phase 2) de l'usine de Villejean : prêt Agence de l'Eau	48 934€

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **RAJOUTER** au programme d'opérations du budget primitif 2019 le programme complémentaire n°2 composé des opérations présentées dans le tableau ci-dessus.

2°) **ACTER** que les dépenses liées à ces opérations, d'un montant total de 130754€ Euros, seront prélevées sur le chapitre 658 «Charges diverses de gestion courantes » du budget 2019

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 15 octobre 2019
Le Président

Auguste FAUVEL

